

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
-----COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex
-----**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Domofrance pour la réalisation de 16 logements sociaux – Avenue des Francois Miterrand-Boulazac - à Boulazac Isle Manoire (Tranche 1)

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10**Vu** la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,**Considérant que** l'opération de Domofrance répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité, des services, des commerces et du réseau Péribus,
- La recherche de mixité sociale est visée avec 11 logements financés en PLUS (loyers sociaux intermédiaires) et 5 logements financés en PLAI (loyers sociaux les plus bas)
- Une typologie de logements permettant l'accueil de familles, de personnes âgées ou jeunes,
- Une performance environnementale avec des logements économes en énergie

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Boulazac Isle Manoire, par délibération du 23 novembre 2022, soutient également la construction de ces 16 logements sociaux à hauteur de 24 000 €**DECIDE :****Article 1er** : d'accorder une subvention de 1 500 € par logement, soit une subvention totale de 24 000 €

Fait à Périgueux, le 09 JAN. 2023

Le Président
Jacques AUZOU

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Réalisation de 16 logements sociaux – Avenue des Francois Mitterrand- Boulazac - à Boulazac Isle Manoire (Tranche 1)

- Cette opération est située proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts Péribus.
- Cette opération, est composé de 16 logements collectifs (de typologie variées) permettant d'accueillir des ménages avec des compositions familiales différentes. Un local commun sera affecté comme local à velos.
- Le projet plus ambitieux que la RT 2012 (- 10 % – NF Habitat) Le chauffage et l'eau chaude seront produits des chaudières individuelles à condensation (gaz). Tous les logements comportent soient un jardin pour les rez-de-chaussée, soit un balcon ou une terrasse pour les logements à l'étage. Tous les logements seront équipés de matériels permettant les économies d'eau.
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T2	collectif	2	4	6	52	293	330
T3		3	6	9	68	400	426
T4				1	1	92	
	TOTAL	5	11	16			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Acquisition foncière	591 864 €	Etat (Aides à la pierre)	28 500 €
Travaux	1 646 449 €	CA Grand Périgueux	24 000 €
Honoraires et divers	251 003 €	Prêts CDC	2 116 304 €
		Commune de Boulazac Isle Manoire	24 000 €
		Département de la Dordogne	5 000 €
		Prêt Libre	156 937 €
		Fonds propres	134 575 €
TOTAL	2 489 316 €	TOTAL	2 489 316 €